

Irène Théry: La discussion autour des droits de l'enfant est née de ce questionnement-là. Avant on savait ce qui était bon pour l'enfant, en toute bonne conscience; il y a maintenant une insatisfaction par rapport à cette certitude. Elle rejoint les incertitudes liées aux normes sociales, familiales; il n'y a plus de consensus sur ce qui est bon pour les êtres humains.

Or, dans ce débat, on escamote ces questions et je suis inquiète d'entendre des affirmations générales du type "Ce qui est bon pour l'enfant, c'est de connaître ses origines..." Au nom de quoi s'exprime-t-on? Pourquoi passer par-dessus les incertitudes, puisqu'on a le droit maintenant d'être prudent? Attention aux raccourcis dangereux qui laissent la porte ouverte à la démagogie.

Je crains que de nouveau, à propos des droits de l'enfant, on ne retrouve des oppositions schématiques sur des questions qui ne concernent pas l'enfant mais des réseaux de relations dans lesquels l'enfant est pris et qui ne relèvent pas de savoirs mais de choix de référence.

Jean-Pierre Rosenczveig: Je ne dis pas que l'intérêt de l'enfant est de connaître ses origines mais je ne peux imaginer qu'on prive une personne de sa possibilité d'exercer sa liberté et sa responsabilité. Il ne s'agit pas d'imposer ce droit, mais seulement de laisser à chacun la possibilité de l'exercer. Je ne dis pas où est le bien, où est le mal.

Le droit de la famille reste trop souvent un droit des parents sur l'enfant et ce n'est pas innocent de voir aujourd'hui émerger le concept de droit à l'enfant, où l'enfant devient l'objet à acquérir.

La famille évolue. Les rapports entre hommes et femmes deviennent des rapports de droits et obligations réciproques. Je souhaite que le droit traduise ce qui se vit dans la famille, au moins dans la famille bourgeoise moderne. Et que les rapports à l'enfant soient marqués par le respect, le dialogue. Il ne s'agit pas de faire éclater la famille, ni de combattre les parents ni d'instaurer un rapport de forces. Mais il y a des droits fondamentaux: connaître ses origines, ne pas vivre dans une institution si on ne le souhaite pas...

La principale critique que font les enfants dont les parents se sont séparés, c'est de ne pas avoir été informés. Expliquer à l'enfant ce qui va lui arriver n'est pas révolutionnaire.

Jacques Commaille: Ce n'est pas un problème de droit.

Jean Pierre Rosenczveig: On débouche sur un problème de droit si cela n'est pas respecté. Dans nos codes, une série de grands principes sont intégrés et n'ont de valeur que de direction, de comportement. C'est ainsi qu'une philosophie d'esprit se construit.

Jacques Commaille: C'est une mystification. Comment savoir si c'est bien l'enfant qui souhaite personnellement?

Jean-Pierre Rosenczveig: Il vaut mieux affronter la difficulté de savoir si l'enfant est manipulé ou non, que de se trouver dans la situation actuelle où les enfants ont le sentiment que leur vie se joue ailleurs.

Jacques Commaille: La solution n'est pas du côté du droit mais du social et du politique. Une distinction doit être faite en ce qui concerne le terme de droit et sur sa fonction. Il exerce une fonction réelle et une fonction symbolique. Et l'importance du droit ne doit pas faire oublier celle du social ou du politique. Il existe une dialectique entre ces aspects.